



Histoire et Analyses des Relations Internationales et Stratégiques

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations Internationales et des Etudes Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



HARIS MARS 2023

Numéro 009



Editée par la Cellule d'Etudes et de Recherches en Relations Internationales (CERRI)

Université Alassane Ouattara

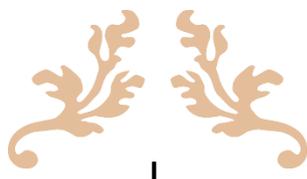
(Bouaké- Côte d'Ivoire)

Histoire et Analyses des Relations
Internationales et Stratégiques
(HARIS)

N°009 Mars 2023

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053



Administration de la Revue

Directeur Scientifique :
Professeur M'BRA EKANZA
Simon-Pierre (Professeur
Emérite du CAMES,
Université Félix Houphouët-
Boigny)

Directeur de Publication :
CAMARA Moritié (Professeur
Titulaire d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Directeur de Rédaction :
KOUAKOU N'DRI Laurent
(Maître de Conférences
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

**Coordonnateur de
Publication :** SILUE Nahoua
Karim (Maître-assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Trésorière : YAO Elisabeth
(Maître-assistante en Histoire
économique, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Chargés de diffusion : KEWO
Zana (Assistant d'Histoire des
Relations Internationales,
Université Péleforo Gon
Coulibaly, Côte d'Ivoire),

KPALE Boris Claver (Assistant
d'Histoire des Relations
Internationales, Université
Alassane Ouattara, Côte
d'Ivoire)

Webmaster : Ignace ALLABA
(Maître de Conférences
Études germaniques,
Université Alassane Ouattara,
Côte d'Ivoire)

Éditeur : CERRI (Cellule
d'Études et de Recherches en
Relations Internationales,
Université Alassane
OUATTARA)

Website : www.revueharis.org

Courriels : contact1@revueharis.org cerriuao01@gmail.com



Comité Scientifique

-M'BRA EKANZA Simon-Pierre, Professeur Titulaire d'Histoire, Professeur Emérites du Cames (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-KOULIBALY Mamadou, Professeur agrégé d'Economie, (Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire)

-Abdoulaye BATHILY, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Jean-Noël LOUCOU, Professeur d'Histoire Contemporaine (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-KOUI Théophile, Professeur Titulaire Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny Côte d'Ivoire)

-Francis AKINDES, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-ALLADAYE Comlan Jérôme, Professeur Titulaire d'Histoire (Université d'Abomey-Calavi - Benin)

-SAADAOUI Ibrahim Muhammed, Professeur d'Histoire Moderne et Contemporaine, Université de Tunisie. President de la Tunisian World Center for Studies, Research, and Development et de la Tunisian-Mediterranean Association for Historical, Social and Economic Studies -Tunisie)

-Ousseynou Faye, Professeur Titulaire d'Histoire (Université Cheick Anta Diop-Sénégal)

-Samba Diakité, Professeur Titulaire de Philosophie (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

-Esambu Matenda -A- Baluba Jean - Bosco Germain, Professeur en Relations Internationales. (Université de Lubumbashi-République Démocratique du Congo)

-ASSI-KHAUJIS Joseph Pierre, Professeur Titulaire de Géographie (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)

-GBODJE Sékré Alphonse, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Alassane Ouattara - Côte d'Ivoire)



Comité de Lecture

-BATCHANA Essohanam, Professeur Titulaire d'Histoire contemporaine (Université de Lomé - Togo)

-AKROBOU Agba Ezéquier, Professeur Titulaire d'Etudes Ibériques et Civilisations Latino-Américaines (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

-CAMARA Moritié, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales. (Université Alassane Ouattara- Côte d'Ivoire)

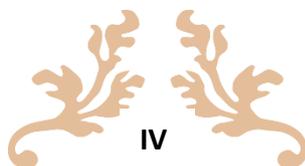
-GUESSAN Benoit, Professeur Titulaire d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-N'Guessan Mohamed, Professeur Titulaire d'Histoire Politique (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)

-Ernest YAOBI, Maître de Conférences d'Histoire des Religions (Université Félix Houphouët-Boigny-Côte d'Ivoire)

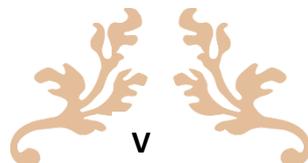
-GOLE Antoine, Maître de Conférences d'Histoire économique (Université Alassane OUATTARA- Côte d'Ivoire)

-BAMBA Abdoulaye, Maître de Conférences d'Histoire des Relations Internationales (Université Félix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire)



Adresse aux auteurs

La Revue HARIS paraît 4 fois dans l'Année : Mars, Juin, Septembre et Décembre. Les publications de Juin, Septembre et de Décembre sont libres en termes de thématiques des articles et autres contributions et celle de Mars portera à chaque fois sur un thème précis qui est communiqué six mois à l'avance. La revue ne publie que des contributions inédites et de fonds sur tous les champs de recherches des Relations Internationales et des Études stratégiques. La doxa de la revue porte sur la vision africaine des Relations Internationales mais reste ouverte à toutes les visions et points de vue venant de tous les continents. Les normes de présentation des manuscrits sont celles du CAMES (à consulter sur le site de la revue www.revueharis.org). Le manuscrit doit comprendre entre 5000 et 8000 mots et porter les noms et prénoms du ou des auteurs, le nom de l'Institution de rattachement, le mail, et une photo format identité du ou des auteurs.



Sommaire

Ladislav NZE BEKALE

Les défis et les enjeux des lignes directrices relatives à la gouvernance foncière de l'Union Africaine.....7-19

KOUASSI Bahtey Boussou Ghislain

Du chevauchement de deux institutions d'intégration en Afrique de l'Ouest: La CEDEAO et l'UEMOA.....20-34

Mamadou Adama GAYE

Le Fleuve Sénégal au cœur des enjeux géopolitiques : Continuité naturelle ou limite géographique.....35-46

Amon Guy Serge ATCHIE

Les premiers contacts des Portugais avec les Africains de la côte ouest-africaine47-59

Dr. POGOROWA Jérémie

Le désenchantement du discours de l'émergence au Burkina Faso (2005-2014).....60-70

OUATTARA Brahim

Le Carnaval comme moyen de résistance à la perte de l'Africanité des descendants d'enclaves noirs d'Amérique : Du XV^e au XX^e Siècle.....71-85

Dr. Nathanaël T. Niambi

La Chine en Afrique : Diplomatie de la Covid-19.....86-100

Mohamadou Mountaga DIALLO & Mamadou Bouna TIMERA

La gestion des frontières, entre politique institutionnelle et pratiques des populations : L'enjeu de la coopération transfrontalière ? Cas du Sénégal et de ses voisins).....101-117

Dr. NOUMBISSIE TCHAMO Daniel B.

Le concept de Communauté Internationale, sans ou avec l'Afrique ? : Entre approches réaliste et libérale.....118-134

Kando Romaric KAPIEU

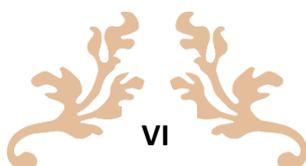
Rivalité Asec-Africa et catégorisation identitaire en Côte d'Ivoire de 1947 à 1993135-146

Emmanuel NDZENG NYANGONE

L'Africanisation de la Diplomatie de la Paix : Etude de cas des bons offices gabonais en Afrique (1977-2008).....147-163

Dr AMEWOUI-EKUE-ADJOKA Folly Mawussey G.

Analyse critique des relations franco-africaines à l'ère de la « Coopération»164-175





Le Fleuve Sénégal au cœur des enjeux géopolitiques : Continuité naturelle ou limite géographique

Mamadou Adama GAYE

Doctorant en Histoire Moderne et Contemporaine

Université Cheikh Anta Diop de Dakar/École Doctorale : Étude sur l'Homme et la société/Département d'Histoire

gaye.mamadou50@yahoo.com

Résumé

Cet article analyse les relations transfrontalières entre le Sénégal et la Mauritanie depuis l'érection du fleuve comme frontière jusqu'à aujourd'hui. Cette frontière changea complètement la configuration du fleuve avec une énorme bureaucratie imposée aux habitants sur la traversée, l'occupation des terres et l'utilisation des ressources du fleuve. Les décrets de référence sur la délimitation du fleuve comme frontières sont celui de 1905 et de 1933. Tous les deux décrets définissant la frontière sont différents de contenu et ont des bornes de repères géographiques fluctuantes. Étudier les relations transfrontalières entre le Sénégal et la Mauritanie reviendrait à saisir la trame des ressorts géopolitiques du fleuve Sénégal. L'histoire de cette région se confond avec l'histoire de ses terres et de vagues mouvements migratoires successifs. Sur les ruines de l'Organisation des Etats Riverains du fleuve Sénégal (OERS), en 1972 l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) fut créée et devint un levier incontournable de développement intégré des pays riverains du fleuve. Le fleuve Sénégal et ses affluents reçoivent le statut de « cours d'eau international » sur les territoires du Mali, Mauritanie et Sénégal grâce à la convention signée le 11 mars 1972. La découverte enfin sur les côtes sénégal-mauritaniennes d'un champ gazier enjambant la frontière aiguille et renforce les relations de coopération mutualisée entre les deux rives. Ce champ, le Grand Tortue Améyim, le nom donné aux blocs d'exploration, s'étend de part et d'autre de la frontière maritime du Sénégal et de la Mauritanie.

Mots clés : fleuve, transfrontalière, frontière, géopolitique, interrives, Sénégal, Mauritanie.

Abstract

This article analyzes the cross-border relations between Senegal and Mauritania since the erection of the river as a border until today. This border completely changed the configuration of the river with a huge bureaucracy imposed on the inhabitants on the crossing, occupation of land and the use of river's resources. The reference decrees on the delimitation of the river as borders are that of 1905 and 1933. Both decrees defining the border are different in contents and whose geographical landmarks are fluctuating. Studying cross-border relations between Senegal and Mauritania would mean grasping the framework of the geopolitical springs of the Senegal River. The history of this region merges with the history of its lands and the waves of successive migratory movements. On the ruins of the OERS, in 1972 the OMVS was created and became an essential lever for the integrated development of the countries bordering the river. The Senegal River and its tributaries receive the status of "international river" in the territories of Mali, Mauritania and Senegal thanks to the agreement signed on March 11, 1972. Finally, the discovery then on the Senegalese-Mauritanian coasts of a gas field crossing the needle border and strengthens the relations of shared cooperation between the two shores. This field, the Great Améyim Turtle, the names given to the exploration blocks, extends on both sides of the maritime border of Senegal and Mauritania.

Keywords: River, cross-border, border, geopolitics, interbanks, Senegal, Mauritania.

Introduction

Le fleuve Sénégal est une continuité naturelle sur les Etats du Sénégal et de la Mauritanie. Les terres d'occupations et d'agricultures enjambent le fleuve. Les allés et retours constants sur cette partie de l'Afrique de l'Ouest ont très tôt dessiné les contours d'une géopolitique¹ riveraine. Parmi tous les sujets d'études autour desquels s'articulent les relations internationales, se trouvent en bonne place les ressources stratégiques comme le pétrole, le gaz, les métaux et bien entendu cette ressource indispensable, non remplaçable sur ses fonctions vitales qualifiée « d'or bleu » : l'eau.

Cette ressource vitale cache une réalité peu reluisante sur sa gestion et son exploitation. Ainsi, les portugais furent les premiers à découvrir la fameuse « Rivière des Sanhaja » à laquelle ils donnèrent le nom de Rio Canag. Ensuite, viennent les Anglais, les Hollandais et les Français. Tous à la recherche de nouvelles terres de conquête, de produits tropicaux, du fameux métal jaune, l'or du Ngalam (*wurussNgalam*) et des esclaves réputés grands travailleurs et très productifs aux champs. La gomme des *Safalbe* « maures » les attiraient et les intéressaient très fortement.

¹La géopolitique pour Yves Lacoste est l'analyse des rivalités de pouvoirs sur des territoires. D'après Pascal Boniface, le terme géopolitique aurait été utilisé pour la première fois en 1905 par le Suédois Johan Rudolf Kjellén, il craignait l'expansion des Russes vers les eaux de la Baltique. Selon lui, au-delà des aspects physico-géographique comme territoire, la vie d'un Etat a quatre autres formes : comme foyer dans ses activités économiques, comme peuple dans ses caractères nationaux et raciaux, comme communauté sociale dans ses classes et ses professions et comme gouvernement dans son aspect constitutionnel et administratif. Cinq éléments de la même force, cinq doigts d'une même main qui travaillent en temps de paix et luttent en temps de guerre.

La politique de Faidherbe illustre à bien des égards la politique métropolitaine exclusivement centrée sur l'annexion territoriale, donc la possession exclusive de la vallée du fleuve Sénégal. Pendant ce temps, il était plus vital d'ériger partout des escales : sur la grande rivière et sur les bras du fleuve (D. C. Ba 2019, p.35).

L'espace géographique qui circonscrit notre étude présente deux aspects majeurs. Premièrement cet espace était pendant longtemps considéré comme une zone d'élevage et d'agriculture parlant de la gestion de ses terres de cultures. Et en second lieu, par sa dimension majeure de pouvoir avec le fleuve comme porte d'entrée des Européens dans l'intérieur de l'Afrique. Il y avait des conflits sur la gestion des terres de cultures mais ils ont été rudes avec l'ingérence européenne.

L'exploitation et la gestion des terres de culture constituaient la lame de fond des conflits interrives. Les principales activités de la vallée du fleuve Sénégal sont l'agriculture et l'élevage². L'aménagement du fleuve a toujours intéressé l'administrateur colonial. Le Baron Roger ancien Gouverneur du Sénégal de 1822 à 1827 avait commencé la mise en œuvre du programme de colonisation agricole³. Le fleuve Sénégal, de Saint-

²En fonction des régions, l'artisanat, la pêche et l'exploitation minière s'ajoutent aux activités des riverains. Pour l'ensemble de la population, l'agriculture est de loin le secteur le plus important.

³Dès le début de son mandat, explique DIOUF M. (1990, p.123), Schmaltz procéda à des recherches pour le choix des terres qui accueilleraient la colonisation agricole. Il se fixa sur la région du fleuve Sénégal et, dans un premier temps, sur le Fuuta Tooro. L'hostilité des Toucouleurs (tant sous la Révolution que sous l'Empire) au projet du gouverneur fit renoncer celui-ci au Fouta-Tooro. Il déplaça son choix vers le Waalo, qui présentait les mêmes caractéristiques écologiques et pédologiques. Il faut aussi noter que le traité de 8 mai 1819 dit traité de Njaw qui a favorisé l'implantation de la colonisation agricole à

Louis à Bakel, constitue notre zone d'étude.

Dans quelle mesure le fleuve Sénégal se trouve au cœur des études géopolitiques de l'heure ? La plupart des pays partageant un cours d'eau, le colonisateur s'en est servi comme une frontière naturelle.

Ainsi, progressivement cette frontière devient légitime et laisse une réalité physique instable. Dans ce cadre, la population conçoit-elle le fleuve Sénégal comme une continuité naturelle ou une limite géographique ? Toutefois, une bureaucratisation occupe les rapports interrives avec des permis de cultiver, des laissez-passer, une gestion du fleuve et de ses ressources axées sur des baromètres juridiques, ... Il existe sur les deux rives de la vallée du fleuve Sénégal une véritable histoire complexe. Ce sont les riches travaux archéologiques sur la rive gauche depuis 1916 qui ont permis de constater des habitations depuis des millénaires. Tandis que la rive droite a été tardivement fouillée par les archéologues.

L'importance de cette thématique réside sur le fait que toutes les recherches et publications sur le fleuve Sénégal abordent principalement deux aspects ; soit sur le conflit de 1989⁴ et ses

Waalo avec les démarches effectuées par Schmaltz auprès du *brak* et de sa classe dirigeante. Le Waalo acceptait de céder des terres en vue de l'exécution du programme agricole. Des primes et encouragements étaient aussi accordés aux planteurs afin d'accompagner la mise en œuvre et la réussite du programme. Il faut aussi noter que contrairement aux autres primes, la suppression de celle à la culture était ordonnée par un article des instructions ministérielles que le bureau d'administration des colonies avait reçu et dont la convenance de cette mesure était généralement reconnue. ANOM SEN I 13.

⁴Le conflit de 1989 est causé par cet incident frontalier qui a débouché sur de graves crises entre les deux pays. Ce conflit avait non seulement des répercussions sur le tracé de la frontière mais aussi s'ouvre sur une période de

conséquences ou la mise en valeur des terres de cultures avec l'introduction de l'irrigation.

Répondre à cette question (la place du fleuve Sénégal dans les relations internationales) reviendrait à saisir la trame des relations transfrontalières afin de mieux comprendre les relations actuelles expliquées par cette ancienne cohabitation.

La date du 18 octobre 1904 marque la création du Territoire civil de la Mauritanie⁵ par le colonisateur et la délimitation par décret de la frontière sur le fleuve. Une reconfiguration de la carte est notée sur les deux pays qui prennent de nouveaux contours. Des familles se trouvent séparées par deux rives qui depuis longtemps étaient une continuité naturelle.

Le fait d'ériger la frontière sur le fleuve devint alors source de conflits et de migrations. Cette décision prise par la France a permis, dans un contexte de razzias et de pillages incessants sur les rives du fleuve, de diviser pour mieux asseoir la domination française. A partir de cette date, d'autres textes portant réorganisation du territoire

profondes troubles sur le plan politique, économique et social.

⁵Comme tout territoire appartenant dans le groupe de l'Afrique occidentale française, la pénétration de la Mauritanie a pris le départ à partir de la base de Saint-Louis. Déjà, depuis le temps des comptoirs commerciaux, les représentants de la France avaient les yeux tournés sur la Mauritanie. Pendant près d'un siècle et demi (1765-1900) de nombreux traités concernant le commerce de la gomme et la sécurité de la population riveraine du Sénégal devaient permettre d'établir des rapports tantôt solides, tantôt fragiles, jamais définitifs entre les autorités françaises établies à Saint-Louis et les marabouts et chefs guerriers maures qui contrôlaient la rive droite du fleuve. Chronologiquement, la Mauritanie est un territoire de l'AOF de 1904 à 1920, devient colonie française de 1920 à 1946 puis territoire d'outre-mer de 1946 à 1958, la Mauritanie devient une république autonome de la Communauté de 1958 à 1960 et accède à l'indépendance le 28 novembre 1960. Cf ANOM (Etat civil Mauritanie).

redéfinissent les limites territoriales entre la colonie du Sénégal et celle de la Mauritanie. Le dernier décret promulgué en 1933, marque (malgré beaucoup d'incohérences sur les bornes de référence) les limites entre le Sénégal et la Mauritanie.

L'objectif est de saisir les dynamiques interrives en mettant l'accent sur l'importance du fleuve aussi bien pour la population locale que pour le colonisateur. Toutefois, une telle étude sur les dimensions interrives ne serait exhaustive que si l'on essaie de saisir tous les soubassements du tracé de la frontière et comment les Etats riverains ont géré (accepté ou refusé) cette question de relation interétatique.

Dans cet espace déjà colonisé, quelles ont été les motivations des Français pour dresser des limites territoriales entre les deux Colonies ? Existe-t-il d'autres mobiles favorisant la séparation des deux rives ? Par rapport à la gestion de terre cultivable, la rareté de cette dernière, n'a-t-elle pas conduit à des tensions autour de la vallée ?

Afin de bien mener cette recherche, nous nous sommes intéressés aux sources archivistiques, imprimées et à d'importants ouvrages généraux et sources spécialisées. Les séries 2G, 9G, 13G et 18G constituent notre principal fond de décryptage pour les documents d'archives. Les questions relatives au mode de gestion des terres de culture avec la délimitation des limites, les types d'impôts, les conflits fonciers, exactions des maures et surtout les échanges par correspondances (entre le ministre des colonies, chefs locaux, gouverneurs, administrateurs) sont essentiellement le résumé de ses séries.

Dans cette étude, nous faisons focus sur les rapports périodiques des administrateurs afin de mieux saisir les évolutions liées aux fonciers,

statuts et délimitations des Colonies. Ensuite, les sources imprimées sont majoritairement les décrets administratifs, les arrêtés, circulaires publiés dans des journaux officiels. Ils sont pour la plupart dans les Bulletin Officiel des Colonies (BOC), Bulletin Administratif du Sénégal (BAS), Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'Afrique Occidentale Française (BCEHSAOF), ...

Il s'agit pour la plupart des informations venant des administrateurs avec les différentes mesures prises par eux. Et enfin, les ouvrages généraux et les articles nous ont permis de cerner des questions spécifiques à notre recherche. Les auteurs spécialisés sur cette thématique sont principalement Boubacar Barry, Abdoulaye Bathily, Dahi Chérif Ba pour les ouvrages et concernant les articles Louis Papy, Jean Louis Boutillier, Henry Labouret, ...

Pour le traitement des données et répondre aux questions posées, nous avons utilisé l'analyse descriptive pour dépeindre le fleuve Sénégal dans la géopolitique du monde actuel. Cette analyse sera axée sur l'importance du fleuve aussi bien pour la population que pour le colonisateur d'une part et d'autre part sur l'origine et les soubassements de son statut de frontière.

Le travail est structuré en deux parties. La première interroge les ressorts des dynamiques et importance du fleuve Sénégal aussi bien pour la population locale que pour le colonisateur. La seconde traite le tracé de la frontière et comment les Etats riverains ont géré cette question ?

1. Importance et dynamiques interrives

Pour montrer l'importance de la vallée du fleuve, B. Barry paraphrasant Hérodote sur le miracle égyptien dit que la vallée était un don du fleuve. En effet, comme le fleuve Nil, le Sénégal coule sur une grande partie de son cours, dans une région aride. Aussi, son influence bienfaisante sur la vie de l'homme en a fait un lieu de convergence des populations dans cette partie occidentale de l'Afrique.

Ensuite, comme le Nil, elle donna aussi naissance, très tôt, à des unités politiques, mieux à des États organisés. Le Waalo étant une plaque tournante, son histoire ne peut se comprendre en dehors de l'éclairage de celles des royaumes voisins (B. Barry, 1985, p.36. Anciennement habitée, les terres et les eaux du fleuve sont le lieu d'affrontements, de migrations, d'exodes et d'acheminement de populations. Le fleuve Sénégal devient un axe majeur de pénétration et de circulation européenne (F. De Chassy, 1977, B. Barry, 1988, A. Bathily, 1989).

En raison du faible intérêt du colonisateur pour le désert, la Mauritanie fait figure de territoire délaissé et marginal (J. P. Raisin et G. Magrin, 2009, p.38).

1.1. L'importance du fleuve pour les riverains

Le fleuve Sénégal est formé par la réunion de deux rivières le Bafing et le Bakoy, près de Bafoulabé au Mali à presque 1000 kms de l'Océan Atlantique. Pénétrant la partie occidentale du Mali, le fleuve continue sur le reste de son parcours vers la frontière entre les territoires du Sénégal et de la Mauritanie. Le fleuve Sénégal est l'un des plus longs en Afrique et est d'une importance capitale pour les riverains. Irrigation, culture, pêche, approvisionnement des

habitants en eau, électricité avec les barrages, passage naturel des riverains, ... le fleuve tisse des liens de parentés séculaires.

Le fleuve Sénégal a été une zone par excellence de tampon tant sur les plans humains, biens matériels que d'idées. De part et d'autre des deux rives existent des liens séculaires entre les populations riveraines. Les mouvements de populations dessinent, par ailleurs, les contours d'un milieu économique moins rentable. L'origine de la population et son installation aussi bien sur les deux rives attestent ces faits. Les recherches archéologiques depuis 1916 montrent la reconnaissance du peuplement très ancien datant des millénaires avec comme sources ; une diversité des témoins de cultures matérielles (L. Turgeon, 2009).

Depuis 1972, sous la coordination de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), la gestion concertée des ressources du fleuve est harmonisée au niveau des États. Guinée, Mali, Mauritanie et Sénégal, le fleuve dessine, sur tout ce long corridor, un lit important de son cours et de ses affluents. D'année en année, les pluies sont devenues de plus en plus irrégulières soit abondantes ou insuffisantes.

La solution majeure consiste à stocker l'eau du fleuve en l'utilisant de manière rationnelle. Cette dernière, 1972, était une priorité d'autant plus qu'en dépendait la sécurité alimentaire des riverains. Des barrages⁶ sont érigés avec des fonctionnalités différentes.

Le fleuve Sénégal, lieu où s'affrontent le trafic de la « caravelle » et de la « caravane », devient un facteur particulièrement important de troubles et de désorganisation des

⁶Le barrage hydroélectrique de Manantali (construit sur le Bafing) pour la production de l'énergie et le barrage anti-sel de Diama (près du village de Maka-Diama).

Etats riverains grâce au commerce des esclaves et de la gomme. Tout le long du fleuve, des bourgades de Kayes, Bakel, Matam, Kaédi, Bogué, Podor, Dagana, Richard-Toll et Rosso font parties des escales les plus durables et furent des lieux de contact et d'échanges⁷.

Ces petites villes se développaient avec les revenus de la traite. Les escales deviennent des régions de confluences sans que le fleuve ne marque une frontière. L'activité commerciale et l'influence religieuse des groupes maures s'exercent sur les différentes entités sur la rive sénégalaise notamment dans l'entourage des souverains.

La colonisation sonna le stop d'un siècle d'instabilité politique, de crises internes et d'affrontement entre communauté inter rives pour le contrôle des terres et le monopole sur le commerce. Le fleuve devient une limite administrative entre les territoires soumis à la même domination et la même juridiction. En dehors du commerce, les affinités religieuses sénégal-mauritaniennes se développent à travers les filiations maraboutiques khadir et mourides, et entre les tidianes de la vallée et ceux des autres régions Sénégalaises (S. M. Seck, A. Lericollais et G. Magrin, 2009).

En dépit de la volonté des deux Etats, Sénégal et Mauritanie, les flux des personnes autochtones riveraines

⁷Aux milieux du XIX^e siècle, les Français se concentrent sur la vallée du fleuve Sénégal : Faidherbe nommé gouverneur du Sénégal en 1854, compte sur le fleuve pour endiguer l'emprise des maures sur la rive sénégalaise afin de prospérer le commerce et l'agriculture. En plus du comptoir de Saint-Louis d'autres apparaissent fortifiant le commerce sur tout le long du fleuve Sénégal. A la fin du XIX^e siècle, la Mauritanie qui était considérée comme un minuscule confetti, se retrouve au cœur des préoccupations du colonisateur. La loi cadre a déclenché le processus de délocalisation de la capitale de Mauritanie en Mauritanie, ainsi il est tout à fait clair que nul effort n'est fourni pour bâtir une ville urbaine.

augmentent continuellement. C'est la raison pour laquelle la plupart des habitants ne considèrent pas la frontière comme une ligne de démarcation mais de continuité naturelle. Le fleuve, en dehors de l'aspect bureaucratization, n'empêchaient pas les déplacements de la population⁸.

Les échanges entre les régions ont favorisé l'entrecroisement d'intenses relations sociales périphériques du fleuve. Même avec la nouvelle monnaie Ouguiya⁹ les échanges continuent à s'intensifier avec les produits achetés à moindre coût en Mauritanie et revendue l'autre côté de la rive gauche. Il y a des similitudes au niveau des populations, partageant aussi le même espace géographique et historique et une même langue héritée de la colonisation.

Il apparaît aussi que la Mauritanie tient plus à la frontière que le Sénégal du fait des contrôles importants que la République Islamique de la Mauritanie impose aux passants. Le contrôle du côté de la rive droite est beaucoup plus assidu. Il vire souvent à payer des amendes ou à des refus de

⁸Le fleuve est un grand foyer de peuplement et de civilisations agraires, faisant l'objet d'aménagement depuis pendant et après la période coloniale. Ces aménagements engagés d'abord avec le baron Roger continuent même après les indépendances. Juste après la sécheresse des années 1970, plusieurs projets de mise en valeur du fleuve s'accroissent. Le fleuve et ses affluents traversent successivement des pays soumis aux climats guinéen, soudanien et sahélien avant de se jeter à la mer. Le fleuve était un pont, un lien entre deux communautés identiques et une continuité entre deux pays. Les terres de cultures enjambaient la frontière actuelle. Avant, les riverains traversaient la frontière pour des activités sur l'autre rive sans handicap administratif. Des cultivateurs aussi quittaient la rive gauche, re rendaient à la rive droite pour cultiver et rentrer le soir ou élire domicile jusqu'à la fin des récoltes.

⁹ Monnaie et première devise nationale de la Mauritanie. Elle remplace le franc CFA. Le taux de conversion de l'ouguiya en franc CFA est très faible.

passer. Toute cette démarche consiste à surveiller les mouvements des populations qui, soit s'établissent pour travailler ou acheter des marchandises à revendre du côté sénégalais.

1.2. L'importance du fleuve vue par le colonisateur

Afin de mieux profiter des ressources du fleuve Sénégal et des pays voisins, la France a mis en place une série de mesures tendant à le bureaucratiser. Dans ce sens, le contrôle du commerce de la gomme était l'objectif visé. S'ensuit aussi le fleuve comme un blocus pour les razzias commises par les Maures.

Dans la mise en œuvre de leur dessein sur le fleuve, les administrateurs coloniaux misent sur la paix et la sécurité. Mais du côté des Maures, la paix était indispensable car en 1808 l'émir du Trarza n'avait pas encore renoncé à toute ingérence dans les affaires du Waalo. Et son action dans le Waalo, qui s'appuyait sur l'islam, avait profondément troublé la situation de la vallée. Hormis le Waalo, les Trarza harcelaient aussi les Haalpoulaar qui cultivaient sur ce territoire.

C'est dans cette dynamique que l'autorité de Dagana disait que les Maures du Trarza n'ont jamais cessé de harceler les Noirs qui cultivent la terre sur la rive droite pendant la saison de culture du gros mil. Ou, en effet, leur faire payer à leur profit le Zakkat ou le « Balu » autres coutumes qu'ils avaient l'habitude d'imposer aux cultivateurs. Toutefois, l'objectif des Français était le développement du commerce, minimisant les pillages exercés sur la population noire et Haalpoulaar.

Ces dernières, qui voulaient se défendre, restaient sous l'ordre de l'administration coloniale qui leur avait promis de garantir leur sécurité et de combattre les Maures. En effet,

la riposte des Haalpoulaar pouvait être fatale et sans doute dénaturer la stabilité du commerce à Saint-Louis. Les puissances commerciales européennes échangeaient des barres de fer, de cotonnades, de la pacotille contre de l'or, des esclaves et quelques autres produits tels que la gomme dans la vallée, ce qui va fortement intéresser les traitants.

Il faut noter que l'arrêté de 1905 en son article 3 stipule que les populations autochtones de la rive gauche désirant cultiver des terrains de la rive droite autres que ceux spécifiés au paragraphe précédent, devraient obtenir l'autorisation préalable de l'autorité¹⁰ et seront soumis au paiement des taxes proposées à la Mauritanie. Toutefois, il faut aussi voir que cet arrêté ne détermine pas le montant de la taxe que les Sénégalais devraient payer.

C'est aussi à partir de cette année que d'importants changements vont surgir sur les relations entre les deux communautés. Cette année marque une étape importante pour l'histoire du fleuve, on assiste alors à la réduction et à la réglementation des déplacements des riverains sur le fleuve Sénégal. Un permis de passage est exigé pour toute personne désireuse de se déplacer d'une rive à une autre.

A partir de cette date, la vie autour du fleuve Sénégal bascula complètement. Le fleuve devient une limite administrative entre les deux communautés (Cf ANS 9 G 22 Situations politiques et organisations administratives).

La conquête coloniale sonna l'arrêt à un siècle d'instabilité interne, de crises politiques et de conflits entre

¹⁰Il est question de voir, en premier lieu, qui était l'autorité pendant ce temps qui devait décerner des autorisations de cultiver aux habitants de la rive gauche qui avant la promulgation de cet article avaient le monopole exclusif sur ses terres et en second lieu le montant à verser.

les sociétés négro-africaines et maures pour le contrôle des terres de culture de la rive droite.

2. Tracée de la frontière

Au sens actuel, la notion de frontière qui succède à celle de confins, est associée au développement de l'Etat moderne. On distingue donc des frontières naturelles et des frontières artificielles. Sur le plan territorial, la frontière épouse les contours d'une ligne définie, marquant la séparation d'un Etat à un autre. Pour de nombreuses nations, la frontière est très mal définie, les limites territoriales ne sont pas fixes. Afin d'établir ses limites, le colonisateur se réfère bien souvent aux ruptures morphologiques saisissables de vue : cours d'eau, montagne, plaine, ...

Dans ce cas, le fleuve s'impose comme délimitation dans l'optique d'un contrôle spatial et aux cloisonnements des populations dans des limites précises. Sur le plan international il y a une évolution notable sur les textes régissant l'intangibilité des frontières. Cette délimitation, même si la frontière est définie par des décrets, fait que le quiproquo persiste sur la détermination exacte de la frontière.

Le débat est toujours alimenté par la recrudescence de l'importance que le fleuve regorge et est nourrie par les puissances politiques et économiques mais aussi de manière stratégique par les armées des Etats riverains. Ainsi définie, la frontière est « comme un « isobare politique » qui fixe, pour le temps, l'équilibre entre deux pressions ; équilibre de masses, équilibres de force » (J. Ancel, 1938, p.X).

L'émiettement politique de la sous-région est issu d'un dynamisme anciennement mis en place et gérée par les autorités coloniales. Une telle situation viendrait d'un

délabrement et d'une désintégration des objectifs communs. Les Etats font face à des problèmes complexes posés par une économie informelle.

Prenant le cas du Sénégal, tout le long du fleuve devient une zone conflictuelle découlant de la mise en place d'un tracé de la frontière sans prendre en compte les préoccupations de la population. Cette dernière riveraine, occupe de part et d'autre le fleuve Sénégal. Avec l'introduction de la culture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal, des conflits fonciers surgissent. Une tension ouverte sur le nord du Sénégal a été longtemps entretenue par un dialogue de sourd.

Tout d'abord, en avril 1989, le sud de la Mauritanie et le nord du Sénégal séparé par le fleuve devient un espace de conflit à la suite duquel intervient une détérioration progressive des relations bilatérales entre les deux pays. Ainsi expliquent A. Choplin, et M. O. Fall Bah, (2018), au cours de cette crise, les autorités des deux pays ont décidé de procéder au rapatriement des ressortissants de chacun des pays vivant sur le territoire de l'autre vers leurs pays d'origine. Au cours de cette opération, les autorités mauritaniennes ont expulsé vers le Sénégal et le Mali des citoyens mauritaniens, sous le prétexte qu'ils n'auraient pas été de nationalité mauritanienne, jouant sur les inextricables liens de parenté entre populations des deux rives du fleuve.

2.1. Frontière : origine et acceptation

A aucun moment de l'histoire du fleuve Sénégal il est question de limite précise entre les entités riveraines. C'est le développement fulgurant du commerce de la gomme au XVIIIe siècle accompagné par la traite des esclaves qui ont poussé les maures à faire des exactions sur les populations de la rive gauche rendant instable la politique des Français. Pour J. Schmitz (1990a, p.70), « il est

probable que la frontière qui séparant les Etats Sénégalais des émirats maures devaient former un no man's land, un espace vide à cause de la permanence des razzias réciproques entre Etats, situés très au nord du fleuve ». Afin de délimiter une ligne de démarcation entre le Sénégal et la Mauritanie, la France a promulgué deux décrets régissant la frontière.

Le tracé de la frontière entre les deux pays est régi par les décrets de 1905 et de 1933¹¹. Ces deux décrets différents de contenu laissent apparaître une ambiguïté sur la ligne de démarcation exacte. Le dernier décret est très important du fait qu'il définit de manière exacte les points de repère et les bornes de la frontière.

Cette décision souffre d'insuffisances énormes en ce sens qu'elle utilise des mots ou noms non identiques. A titre d'exemple, parlant

¹¹Une ambiguïté juridique et géographique est notée aussi bien par les détenteurs du pouvoir administratif et la population faisant la navette ou des activités sur le fleuve. Cette délimitation souffre d'imprécision car prenant en référence un immeuble en ruine près de la maison Gardette à quelques kilomètres environ de la tuyauterie de l'usine de pompage Salsal et le tracé de la frontière sur la rive droite du bras principal du fleuve Sénégal avec les fluctuations de la crue. Ainsi explique N'Gaidé A. (2005 p.15), que les activités quotidiennes des populations frontalières sont perturbées au point que l'administration réglemente l'accès au fleuve Sénégal à des heures déterminées de la journée voire l'interdit total. Les cultivateurs se voient contraints de traverser, les pêcheurs perdent leurs activités, les commerçants sans forces, ... se reconvertissent à d'autres sources de revenus délaissant intempestivement le fleuve.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le commerce de la gomme arabique très lucratif pour les Français sont fortement présent sur la basse vallée du fleuve Sénégal. En 1855, sous la conduite du Gouverneur Louis Faidherbe, une politique de transformation du fleuve en frontière fut initiée. La mise en place de cette frontière bouleversa l'économie politique de la vallée alors qu'elle était perçue pour augmenter la sécurité en limitant les razzias sur les deux rives. Elle eut des effets néfastes occasionnant un cycle de guerre inter-rives, particulièrement entre pasteurs et éleveurs.

du village de « Thieugu » se trouvant dans la ville de Saint-Louis, le texte utilise « Thiong » et aussi les marigots cités se trouvent tous sur la rive sénégalaise. Ces incohérences de contenus constituent sans nul doute une source de violences domaniales. A. Chauprade et F. Thual 1999, p.307, expliquaient que le Sénégal entretient des relations difficiles avec la Mauritanie au Nord et la Guinée-Bissau au Sud.

Outre les incertitudes quant au tracé colonial des frontières fluviales avec la Mauritanie et le Mali, le Sénégal a connu des émeutes croisées avec Nouakchott : massacres de sénégalais en Mauritanie et agitations anti-mauritaniennes au Sénégal.

La frontière, constitue un obstacle sur plan traversé entre le Sénégal et la Mauritanie, est aussi une source de relations mitigées placées au cœur de l'actualité. Ceci cause une perturbation dans les mouvements des hommes et des biens avec comme conséquence la réduction du marché des échanges sous-régionaux et des problèmes inter-rives. La frontière entre le Sénégal et la Mauritanie, limite administrative ne devrait pas constituer une séparation des populations riveraines

Pendant des millénaires, les échanges entre les populations autour du fleuve ont favorisé le tissage d'intenses relations sociales surtout en zone frontalière et la construction d'espaces économiques ou monétaires permettant de renforcer les relations économiques, politiques, socioculturelles et une intégration régionale réussie.

Juste avant son indépendance, la Mauritanie dont son chef-lieu se trouvait à Saint-Louis, se recentre plus au nord en érigeant sa capitale à Nouakchott. Elle se concentre plus sur l'exploitation des mines de fer et de cuivre et des ressources halieutiques en créant sa propre

monnaie. Il faut en effet noter que le détachement de la Mauritanie du Sénégal n'est pas une rupture totale.

Jusqu'à la fin des années 1980, les relations entre les deux pays se densifient. Elles sont matérialisées par la présence et l'occupation essentielle des boutiques au Sénégal par les maures et la traversée des camelins en masse de la Mauritanie sur les pâturages des terres de la rive gauche.

2.2. Relations bilatérales

L'étude des relations bilatérales occupe une place prépondérante dans le processus de mondialisation et d'intégration régionale. Les frontières des nations postcoloniales constituent de véritables obstacles au développement social, économique du continent africain. Toutefois, ces frontières limitent les mouvements des hommes et des marchandises. Dans ce cas précis, la coopération entre les Etats riverains du fleuve Sénégal a commencé très tôt sous la forme d'une organisation sous régionale dont l'objectif était l'avancement et la concertation des actions communes de développement du bassin.

De la Mission d'Aménagement du fleuve Sénégal (MAS), en passant par l'Organisation des Etats Riverains du Sénégal (OERS) à l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS), les pays riverains sont convaincus de l'impérieuse nécessité de conjurer leurs efforts pour la mise en valeur du fleuve Sénégal afin de développer les ressources du bassin du fleuve Sénégal.

L'ancien résident de la Mauritanie Moktar Ould Daddah expliquait, en substance, que de tous les Etats limitrophes, c'est avec les Sénégalais que la Mauritanie a toujours eu les relations les plus nombreuses, les plus variées, avant d'ajouter que ces deux pays sont non seulement frontaliers, mais aussi deux « frères siamois. » (M. O. Daddah, 2003,

p.425). Les relations sénégalomauritanienne, à cause de leurs imbrications, sont fluctuantes : elles sont tantôt bonnes, tantôt mauvaises, plus souvent normales. Cette situation est due à une insuffisance ou à une inefficacité des solutions coloniales anciennes en matière de territoire. Ces manquements sur les solutions coloniales allaient favoriser même après les indépendances des conflits interethniques alors créés par les méfaits et la mauvaise gestion de l'héritage colonial.

Il faut noter aussi dans le cadre des relations transfrontalières, la construction d'un pont sur le fleuve Sénégal à Rosso. Il, en cours de construction, fera la liaison entre le Sénégal et la Mauritanie et desservira la sous-région. Ainsi, il permet de renforcer et de dynamiser les relations des deux pays mais aussi facilite le transport et le commerce.

De ses avantages on peut noter l'augmentation très sensible du trafic des voyageurs et des marchandises entre les deux rives et le développement des transports le long des corridors transafricains Tanger-Lagos-Dakar et Alger-Dakar d'une part et d'autre part l'Afrique subsaharienne et l'Europe. Les deux villes, Nouakchott et Dakar, vont fructifier et promouvoir les échanges commerciaux.

En dehors du renforcement de la coopération inter Etat, l'intégration régionale sera possible avec une intensification des flux de marchandises. Ce pont qui est l'aboutissement d'un rêve des riverains empruntant difficilement les bacs est issu d'une volonté commune de deux présidents Macky Sall et Mouhamed Ould Ghazouani.

En effet, avec les récentes découvertes des puits gaziers sur le fleuve Sénégal, la Loi n°2019/07 du 27 février 2019 autorise le Président de la République de ratifier l'acte

additionnel à l'accord de coopération Inter-États portant sur le Grand Tortue/Ahmeyim et relatif au régime fiscal et douanier applicable aux sous-traitants entre la République Islamique de la Mauritanie et la République du Sénégal, signé le 21 décembre 2018, à Nouakchott.

Cet acte additionnel entre dans le cadre de pouvoir harmoniser leurs législations fiscale et douanière en vue de la gestion commune des réservoirs du champ pétrolier du Grand Tortue Ahmeyim. Cet acte sera la version complète du cadre normatif nécessaire à la mise en œuvre effective du développement et de l'exploitation commune du gisement du GTA sur toute la durée de la phase 1.

Conclusion

Cette étude soulève les dynamiques du fleuve au cœur des enjeux géopolitiques ayant comme trame une très ancienne occupation et utilisation de l'espace centré sur le fleuve Sénégal imposant des logiques nationales et ambitionne une coopération uniformisée. L'étude de l'impact du fleuve sur l'environnement et la formation d'États modernes est déterminante. Le fleuve est à l'origine aujourd'hui de la naissance de trois États modernes Sénégal, Mali et Mauritanie.

Toutefois, la frontière changea complètement la carte de ces pays voisins avec des conséquences négatives. Elles sont toujours la source des mouvements transfrontaliers et l'instabilité socio-politique interne. Le conflit de 1989 en atteste et a mis à nu la dimension abstraite de la notion de frontière. Cette dernière est perçue comme une notion importée au moment où il y a les mêmes familles de part et d'autre du fleuve Sénégal.

L'obsolescence du tracé de la frontière, régit par deux décrets différents de contenu, a motivé la

volonté du Sénégal de rouvrir le dossier de la frontière voulue au-delà du fleuve et les réticences de la Mauritanie à vouloir mettre cette idée sur la table de négociation. Bref, en dehors de cette limite administrative, les enjeux humains et économiques transcendent le fleuve.

En dehors des divergences politiques, les potentialités hydriques du fleuve continuent de concentrer des enjeux majeurs aux États face aux besoins alimentaires et énergétiques croissants. Le fleuve Sénégal, grâce à la réalité locale, ne forme pas une frontière mais plutôt un ensemble périphérique quant à l'exploitation des terres et des ressources riveraines, à la circulation des marchandises, aux déplacements des hommes et à l'exploitation commune du champ gazier GTA.

De Saint-Louis jusqu'aux chutes et rapides de haut bassin, le fleuve représente un axe de circulation important, notamment en saison des pluies, quand la crue interdisait tout déplacement terrestre dans la plaine riveraine. En saison sèche, la pêche s'y concentrait. Les cultivateurs aussi bien que les éleveurs avec leurs troupeaux le traversaient aisément par les gués à l'amont et au moyen de pirogues vers l'aval. Beaucoup de changements ont eu lieu au moment de l'instauration du régime colonial.

Bibliographie

Ouvrages

ANCEL Jacques, 1938, *Géographie des frontières*, Paris, Gallimard.

BADaha Chérif, 2010, *Crimes et Délits dans la Vallée du Fleuve Sénégal de 1810-1970*, Sénégal, L'Harmattan.

BARRYBoubacar, 1988, *La Sénégambie du X^e au XIX^e siècle. Traite négrière, islam et conquête coloniale*, Sénégal, L'Harmattan.

BARRYBoubacar, 1985, *Le royaume du Waalo, Le Sénégal avant la conquête*, Paris, L'Harmattan.

BATHILYAbdoulaye, 1989, *Les portes de l'or. Le royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers (VIII^e-XVIII^e siècle)*, Paris, L'Harmattan.

CHAUPRADEAymeric et THUALFrançois., 1999, *Dictionnaire de Géopolitique. Etats, concepts, auteurs*, Ellipses.

DADDAH Moktar Ould, 2003, *La Mauritanie contre vents et marées*, Paris, Karthala.

De Chassy Francis, 1984, *Mauritanie 1900-1975*, Paris, Harmattan.

DIOUF Mamadou, 1990, *Le Kajoor au XIX^e siècle. Pouvoir ceddo et conquête coloniale*, Karthala.

LABOURET Henri, 1941, *Paysage d'Afrique occidentale*, Paris, Gallimard.

Articles

BA Daha Chérif, 2009, « Les Wozaace de la Moyenne et Basse vallée au Sénégal. Entités interstitielles confinés. Fragments d'histoire (1820-1960) », *Annales de la FLSH*, n°39/B : 17-40.

CHOPLIN Armelle, Fall Mouhamed Ould Bah, 2018, « Foncier, droit et propriété en Mauritanie. Enjeux et perspectives de recherche, Rabat, Centre Jaques-Berque ».

LERICOLLAIS Andre 1975, « Peuplement et migrations dans la vallée du Sénégal », in *Cahiers ORSTOM*, Série Sciences Humaines, vol XII, n°2.

N'GAIDEAbderrahmane, 2006, « Se réconcilier, juger ou pardonner ? », Dakar, CODESRIA.

NGAIDE Abderrahmane, 2004, « De l'ethnicité comme réalité mais pas comme fatalité, la défaite de l'individu », *l'Ouest saharien : Regards*

sur la Mauritanie, n°4, Paris, Harmattan.

SCHMILTZ Jean, 1990, « Le fleuve Sénégal : ligne de front ou voie de passage », *Afrique contemporaine*, Paris, n°154 :70-74.

Archives Nationale du Sénégal

2G 45 134 Mauritanie. Affaires Politiques. Bulletins mensuels de renseignements 1945.

2 G 119, Mauritanie : Sociétés de prévoyance. Rapport annuel sur l'activité et le fonctionnement des sociétés. Saint-Louis, le 20 octobre 1943, 6 2p.

9 G 14. 1892-1902 Affaires politiques et organisation administrative : (1892-1902). (1895-1896 Affaires de villages noires établis sur la rive droite du fleuve ; 1898-1902. Organisation des pays maures et touareg). 1 dossier.

9 G 21. Territoire civil de la Mauritanie. Situation politique et organisation administrative 1904. 16 chemises.

9 G 79 (107) : Projet de suppression de la colonie de la Mauritanie (1932-1940) – Modifications territoriales (1927-1941).

9 G 79 (107), Suppression de la Mauritanie et rattachement au Sénégal.

13 G 65 1904-1906. Action des Maures sur le Sénégal. 2 chemises.

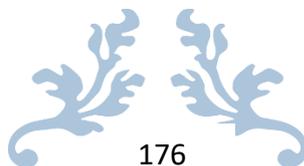
13 G 66. Action des Maures sur le Sénégal (1908-1911). 3 chemises (Passage des Maures sur la rive gauche 1908-1909 ; Razzia des Maures sur la rive droite 1908 ; Rixe à Keur Macène, près de Dagana 1911).

18 G 11. Délimitations de frontières entre les colonies françaises de l'AOF. Mauritanie-Colonies voisines (1904-1910). 4 chemises.

Numéro 009 Mars 2023
Histoire et Analyses des Relations Internationales
et Stratégiques (HARIS)

Revue de l'Association des Spécialistes des Relations
Internationales et des Études Stratégiques Africaines (ASRIESA)

ISSN: 2709-5053





HARIS N°009 Mars 2023